

Sélection psychotechnique du personnel

(s) CD 7.11.39 13 V

Sélection psychotechnique du personnel

7 novembre 1939

411

7 novembre 1939

QU. V - Sélection psychotechnique du personnel

(s) p. 13

M. GRIMPRET..- D'après le rapport qui nous a été distribué, vous disposez, pour la sélection du personnel, de deux laboratoires de psychotechnie.

Est-il bien nécessaire d'en avoir deux, maintenant que la fusion des Réseaux est réalisée ?

M. LE BESNERAIS..- L'un et l'autre nous sont utiles, et comme ils ne pratiquent pas tout à fait les mêmes méthodes, il me paraît ~~utérable~~^{opportun} de les maintenir tous les deux. Ces établissements nous rendent de grands services, mais chacun d'eux ne voit que sa méthode, et j'estime que nous ne devons pas être entièrement sous la dépendance d'un seul. Il est bon d'avoir la possibilité de les contrôler l'un par l'autre.

Nous répartissons entre eux les candidats, d'après les fonctions qu'ils seront appelés à remplir. Le laboratoire de la gare de Paris-La-Chapelle, dirigé par M. LAUGIER, examine plus spécialement les futurs agents du Service Matériel et Traction. Le laboratoire de Viroflay, dirigé par M. LAHY, est chargé d'étudier les aptitudes des agents affectés aux Services Voie et Exploitation.

M. LE PRÉSIDENT..- Avez-vous étendu l'examen psychotechnique à l'ensemble des Régions, car, si j'ai bonne mémoire, le laboratoire de M. LAUGIER dépendait de la Compagnie

du Nord, tandis que celui de M. LAMY appartenait au Réseau de l'Etat.

M. LE BESNERAIS. - Oui, nous avons dirigé vers ces établissements des agents d'autres Régions que celles du Nord et de l'Ouest ; mais je dois reconnaître que depuis deux ans, et surtout depuis deux mois, ces laboratoires fonctionnent au ralenti, car ils étaient surtout chargés d'examiner les agents que nous embauchions. Or le recrutement a complètement cessé.